

<http://www.oncfs.fr/spip.php?article1866>



Un drôle de lièvre capturé dans le Val d'Oise

- L'ONCFS en Région - Centre Val-de-Loire Île-de-France - Actualités -

Date de mise en ligne : mardi 14 juin 2016

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

Un drôle de lièvre capturé dans le Val d'Oise

Depuis trois semaines, un étrange rongeur semblait avoir élu domicile dans la zone industrielle de Vemars (Val-d'Oise). Rapidement alerté de la présence d'un animal non identifié ressemblant à un lièvre, le service interdépartemental Ile-de-France Ouest de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) s'est rendu sur les lieux.

En arrivant sur place, jeudi 9 juin dernier, les inspecteurs de l'environnement ont découvert aussitôt qu'il s'agissait d'un lièvre de Patagonie (*Dolichotis patagonum*), plus communément appelé Mara. Une espèce qui vit à l'état naturel et de façon endémique en Argentine.



Assistés d'un lieutenant de louveterie, les trois inspecteurs de l'environnement de l'ONCFS ont capturé l'animal à l'aide d'un filet. Ce dernier a ensuite été transporté au Parc zoologique de Paris (Zoo de Vincennes) où un bilan sanitaire approfondi devait être effectué.

Les espèces animales exotiques (ou allochtones) comme le lièvre de Patagonie font l'objet d'une surveillance étroite, portant notamment sur la démographie de leurs populations. En effet, l'introduction d'espèces exotiques dans le milieu naturel est la seconde cause de perte de biodiversité dans le monde selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

En se multipliant et en augmentant leur répartition géographique, certaines espèces animales exotiques peuvent devenir envahissantes au point de perturber l'équilibre fragile des écosystèmes et d'engendrer des perturbations écologiques, économiques et/ou sanitaires (ex : frelon asiatique, grenouille taureau, bernache du Canada).

Plus de 12 000 espèces exotiques (dont 10 à 15% sont réputées envahissantes) sont actuellement recensées au sein de l'Union Européenne, pour un coût estimé à environ 12 milliards d'euros/an. La France est le troisième pays d'Europe avec le plus grand nombre d'espèces exotiques recensées.

Dans le cadre de son contrat d'objectifs, l'ONCFS contribue activement à la maîtrise des espèces animales exotiques envahissantes, d'une part, en améliorant la connaissance de ces espèces (veille sur le terrain, études démographiques), et d'autre part, en concourant à leur gestion (actions de régulation, contrôles pour lutter contre l'introduction d'espèces exotiques en France, etc).

Un drôle de lièvre capturé dans le Val d'Oise

Pour rappel, la détention d'une espèce comme le lièvre de Patagonie n'est possible qu'après l'obtention d'un certificat de capacité et d'une autorisation préfectorale d'ouverture d'établissement pour des animaux non domestiques. Sans ces autorisations, le détenteur encoure une peine d'un an d'emprisonnement et jusqu'à 15 000 euros d'amende.